



Fédération
Internationale
de Handball

XXVII.

Règlement sur la formation des entraîneurs de l'IHF

Edition : 18 août 2017

Table des matières

- I. Principes fondamentaux
 - II. Objectifs de la Structure de formation des entraîneurs de l'IHF
 - III. Centre d'éducation IHF
 - IV. Structure de formation des entraîneurs de l'IHF
 - V. Portée et durée des stages pour entraîneurs
 - VI. Accès aux Licences de formation des entraîneurs de l'IHF
 - VII. Dispositions de la formation pour les entraîneurs de l'IHF
 - VIII. Qualifications des lecteurs de l'IHF
 - IX. Dispositions générales régissant les tests de niveau pour la formation des entraîneurs de l'IHF
 - X. Dispositions pour les licences
 - 1. Validité
 - 2. Prolongation de licence
 - 3. Licences inactives
 - 4. Retrait des licences
 - XI. Approbation des structures de formation nationales et continentales
 - 1. Approbation de l'IHF
 - 2. Dispositions transitoires
- Annexes
- 1. Structure de communication pour la formation mondiale des entraîneurs
 - 2. Structure de formation pour les entraîneurs de l'IHF



ARTICLE 1

I. Principes fondamentaux

La formation est un élément clé pour développer les ressources humaines de n'importe quelle organisation. Aussi, l'IHF a revu sa Structure de formation pour les entraîneurs, afin de bien gérer les progrès des technologies de l'information, ainsi que les nouvelles tendances du handball résultant de l'application des nouvelles Règles de jeu.

L'IHF a développé sa plateforme de formation en ligne <http://ihfeducation.ihf.info/> dans le but de fournir des mises à jour régulières à différents groupes cibles (arbitres, entraîneurs, joueurs, enseignants, délégués, etc.). Ces mises à jour aideront à l'achèvement du cycle de formation. La nouvelle Structure de formation pour les entraîneurs de l'IHF a été approuvée par le Conseil de l'IHF en juillet 2016, ainsi que des précisions concernant les quatre niveaux principaux et les heures et années requises et nécessaires pour achever chaque niveau.



ARTICLE 2

II. Objectifs de la Structure de formation des entraîneurs de l'IHF

La nouvelle Structure de formation des entraîneurs de l'IHF a pour objectif :

- de soutenir les différentes structures éducatives, surtout dans des pays non européens ;
- d'aider au développement de structures éducatives, surtout dans des pays non européens ;
- de donner des impulsions pour le développement structuré de la formation de la jeunesse et des juniors (formation de talents) ;
- d'augmenter la qualité des entraîneurs dans tous les domaines afin d'améliorer la qualité de notre sport dans le futur ;
- de développer le sport à la fois en son fondement (par exemple, handball pour les enfants et à l'école) et à son plus haut niveau ;
- de fournir un nouvel élan pour la promotion de la recherche en sciences du sport dédiée au handball.

De plus, la structure a plusieurs **objectifs spécifiques** :

- promouvoir le handball dans les écoles et les universités grâce à des entraîneurs et des enseignants qualifiés ;
- former des multiplicateurs dédiés à la formation des entraîneurs, surtout dans des pays non européens ;
- soutenir les lecteurs talentueux.



ARTICLE 3

III. Centre d'éducation IHF

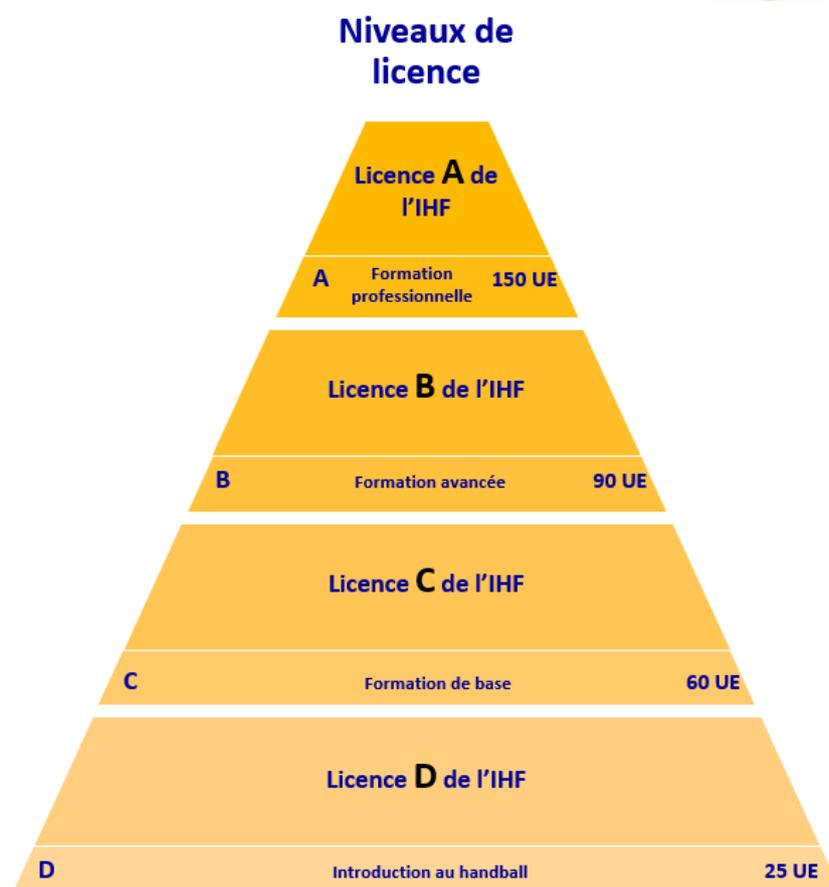
Cette nouvelle Structure de formation pour les entraîneurs de l'IHF fait partie d'une campagne globale de formation de l'IHF. Le nouveau **Centre d'éducation de l'IHF** joue un rôle clé dans cette campagne. Le Centre d'éducation de l'IHF est une plateforme de service numérique, moderne et innovante, dédiée à la formation mondiale de groupes cibles importants. Il est conçu pour fournir une formation cohérente pour différents niveaux (débutant, avancé, haut niveau), un échange de connaissance à l'échelle mondiale, des exemples des meilleures pratiques dans tous les pays et des outils d'apprentissage modernes, tels que des webinaires.



ARTICLE 4

IV. Structure de formation des entraîneurs de l'IHF

Structure de formation pour les entraîneurs de l'IHF



Licence D de l'IHF

- Contenu d'enseignement principal : **introduction au handball** pour les débutants
- Entraîneurs pour les équipes de handball enfants (entraînement de débutants ; entraîneurs pour le mini handball)
- Enseignants d'écoles primaires et de collèges (Handball à l'école)
- Etudiants d'écoles supérieures du sport (formation spéciale pour le handball)

Licence C de l'IHF

- Contenu d'enseignement principal : **formation de base**
- Entraîneurs Jeunesse (joueurs de moins de 19 ans)

Licence B de l'IHF

- Contenu d'enseignement principal : **formation avancée**
- Entraîneurs Juniors (joueurs de moins de 21 ans) et Seniors

Licence A de l'IHF

- Contenu d'enseignement principal : **formation professionnelle** (tendances du handball moderne, méthodes d'entraînement pour un entraînement de haut niveau, dernières recherches scientifiques sur le handball)
- Entraîneurs de haut niveau (niveau international)
- Entraîneurs des équipes nationales de la jeunesse et des juniors



ARTICLE 5

V. Portée et durée des stages pour entraîneurs

Les unités d'enseignement suivantes (1 unité d'enseignement = 45 minutes) sont considérées comme étant le **minimum** requis. Le nombre d'unités d'enseignement peut augmenter selon le niveau de formation.

Licence D de l'IHF

- 25 unités d'enseignement, 3 jours de stage minimum

Licence C de l'IHF

- 60 unités d'enseignement

Licence B de l'IHF

- 90 unités d'enseignement

Licence A de l'IHF

- 150 unités d'enseignement



ARTICLE 6

VI. Accès aux Licences de formation des entraîneurs de l'IHF

Licence D de l'IHF

Les conditions d'admission aux stages pour entraîneurs du premier niveau de licence sont les suivantes :

- avoir au moins 18 ans,
- recevoir l'approbation d'une fédération nationale.

Licence C de l'IHF

Les conditions d'admission aux stages pour entraîneurs du deuxième niveau de licence sont les suivantes :

- avoir au moins 21 ans,
- recevoir l'approbation d'une fédération nationale,
- posséder une Licence D de l'IHF valable,
- attester d'une expérience d'au moins 3 ans (à un niveau national) en tant qu'entraîneur (enseignant) de handball après l'obtention de la Licence D de l'IHF.

Licence B de l'IHF

Les conditions d'admission aux stages pour entraîneurs du troisième niveau de licence sont les suivantes :

- avoir au moins 24 ans,
- recevoir l'approbation d'une fédération nationale,
- posséder une Licence C de l'IHF valable,
- attester d'une expérience d'au moins 3 ans (à un niveau national et continental) en tant que chef entraîneur de handball, après l'obtention de la Licence C de l'IHF (expérience totale comme entraîneur : au moins 6 ans).

Remarque : D'anciens joueurs internationaux de haut niveau (au minimum 100 matchs internationaux avec une équipe nationale senior, plus au moins une participation à un Championnat du monde ou aux Jeux Olympiques) peuvent commencer le programme éducatif au **niveau de la Licence B**. Dans ces cas, des programmes de stage séparés sont requis et ils seront adaptés aux besoins des joueurs internationaux de haut niveau.

Licence A de l'IHF

Les conditions d'admission aux stages pour entraîneurs du quatrième niveau de licence sont les suivantes :

- avoir au moins 27 ans,
- recevoir l'approbation d'une fédération nationale,
- posséder une Licence B de l'IHF valable,
- attester d'une expérience d'au moins 3 ans en tant que chef entraîneur de handball (au plus haut niveau à l'échelle nationale et continentale ; chef entraîneur d'une équipe nationale (jeunesse, juniors, seniors)), après l'obtention de la Licence B de l'IHF (expérience totale comme entraîneur : au moins 9 ans).



ARTICLE 7

VII. Dispositions de la formation pour les entraîneurs de l'IHF

Responsabilité en matière de formation des entraîneurs

- La Fédération Internationale de Handball est en charge de tous les stages de l'IHF requis pour l'obtention d'une licence d'entraîneur de l'IHF.
- L'IHF déterminera des directives adaptées pour la formation et un contenu éducatif approprié (programme) pour chaque niveau.
- Certains stages peuvent être menés par d'autres institutions/organisations, après approbation de l'IHF.

Remarque : Dans tous les cas, le programme de l'IHF est obligatoire pour le choix du contenu.

Les stages de l'IHF suivants sont associés à des niveaux de licence de l'IHF, comme suit :

Licence D de l'IHF

- Stage de Handball à l'école de l'IHF
- Stage spécial de l'IHF pour les fédérations nationales émergentes/nations du plan quadriennal
- Stage de l'IHF pour les débutants
- Stage de la Solidarité Olympique niveau 1

Licence C de l'IHF

- Stage de l'IHF pour les fédérations nationales en développement
- Stage de l'IHF pour la formation de base
- Stage de la Solidarité Olympique niveau 2

Licence B de l'IHF

- Stage de l'IHF pour la formation avancée
- Stages continentaux sous l'égide de l'IHF
- Stage de la Solidarité Olympique niveau 3

Licence A de l'IHF

- Stage Global d'Entraînement de l'IHF (GCC)



ARTICLE 8

VIII. Qualifications des lecteurs de l'IHF

Les qualifications techniques et méthodologiques des lecteurs de l'IHF sont d'une importance capitale pour le succès des stages pour entraîneurs de l'IHF. Afin d'assurer une formation de haute qualité, il convient de respecter les directives suivantes :

Licence D de l'IHF

- Lecteurs de l'IHF (Licence B ou plus élevée) ayant suivi un stage complémentaire spécial

Licence C de l'IHF

- Lecteurs de l'IHF (Licence B ou plus élevée) ayant suivi un stage complémentaire spécial

Licence B de l'IHF

- Lecteurs de l'IHF (Licence A ou plus élevée) ayant suivi un stage complémentaire spécial

Licence A de l'IHF

- A la charge du groupe GCC de l'IHF

Stages complémentaires spéciaux :

Les stages complémentaires spéciaux qui sont organisés s'orientent sur la capacité à enseigner. Ces stages sont organisés par l'IHF ou une confédération continentale de handball, à condition que les stages de la confédération continentale de handball soient agréés par l'IHF.



IX. Dispositions générales régissant les tests de niveau pour la formation des entraîneurs de l'IHF

Examens des résultats de l'apprentissage

Pour recevoir une licence, il convient de réussir les examens des résultats de l'apprentissage. Les objectifs de ces examens incluent ce qui suit :

- atteindre les objectifs d'apprentissage,
- identifier des lacunes dans les connaissances,
- proposer des commentaires pour les apprenants,
- prouver sa capacité à prendre en charge le profil souhaité,
- proposer des commentaires pour les lecteurs/entraîneurs.

Les résultats de l'apprentissage se traduisent par :

- une participation active pendant l'ensemble du stage,
- une aptitude prouvée pour les démonstrations pratiques,
- une capacité pour le travail en groupe (par ex. : évaluation des tâches d'observation),
- la planification et la mise en œuvre d'une leçon pratique, et la réflexion qui s'y rapporte.

Types d'examens de niveau

Pour acquérir une licence, de quelque niveau que ce soit, il est nécessaire, au minimum :

- de réaliser une séance d'entraînement pratique (ou une partie de séance d'entraînement), au cours de laquelle des qualifications pédagogiques sont observées,
- de passer un examen écrit,
- pour l'obtention d'une Licence A de l'IHF, un devoir supplémentaire est nécessaire.

Admission aux examens

Seuls les participants ayant complété toutes les heures de formation sont admissibles aux examens (nombre d'absences maximum : 20 % ; elles doivent être compensées par des tâches individuelles supplémentaires). Les heures de formation manquées peuvent être reportées pendant la période du stage.

Echec aux examens

- Si les participants échouent aux examens, ils peuvent les repasser une seule fois.
- S'ils échouent au rattrapage, les participants doivent répéter tout le stage correspondant au niveau de la licence.
- Les participants ayant échoué peuvent répéter le même stage après une (1) année au plus tôt.



X. Dispositions pour les licences

1. Validité

La période de validité commence à la date de délivrance de la licence et s'achève le 31 décembre de l'année de la dernière année de validité.

Les licences de l'IHF sont valides pour les périodes suivantes :

- depuis l'obtention de la Licence D de l'IHF : **quatre (4)** ans
- depuis l'obtention de la Licence C de l'IHF : **quatre (4)** ans
- depuis l'obtention de la Licence B de l'IHF : **quatre (4)** ans
- depuis l'obtention de la Licence A de l'IHF : **quatre (4)** ans

2. Prolongation de licence

Les licences sont prolongées pour une période de quatre (4) ans.

En général, la prolongation de la licence nécessite une participation à un stage complémentaire de l'IHF, qui nécessite :

- une preuve d'activité comme entraîneur de handball
- une preuve d'activité comme enseignant de handball dans des écoles (pour le niveau de licence D)

Les stages suivants sont également considérés comme des stages complémentaires .

Licence D de l'IHF

- Stages continentaux organisés par une confédération continentale avec l'agrément de l'IHF
- Stages nationaux organisés par une fédération nationale avec l'agrément de l'IHF ou approuvés par une confédération continentale avec l'agrément de l'IHF
- 8 unités d'enseignement au minimum

Licence C de l'IHF

- Stages continentaux organisés par une confédération continentale avec l'agrément de l'IHF
- Stages nationaux organisés par une fédération nationale avec l'agrément de l'IHF ou approuvés par une confédération continentale avec l'agrément de l'IHF
- 16 unités d'enseignement au minimum

Licence B de l'IHF

- Stages continentaux organisés par une confédération continentale avec l'agrément de l'IHF
- Stages nationaux organisés par une fédération nationale avec l'agrément de l'IHF ou approuvés par une confédération continentale avec l'agrément de l'IHF
- 24 unités d'enseignement au minimum

Licence A de l'IHF

- Symposium de l'IHF ou autres stages approuvés par l'IHF
- 32 unités d'enseignement au minimum

3. Licences inactives

Une licence qui n'a pas été prolongée conformément aux spécifications arrivera à expiration.

4. Retrait des licences

L'IHF a le droit de retirer une licence de l'IHF, si le titulaire de la licence enfreint les Statuts de l'IHF et/ou des principes éthiques.



XI. Approbation des structures de formation nationales et continentales

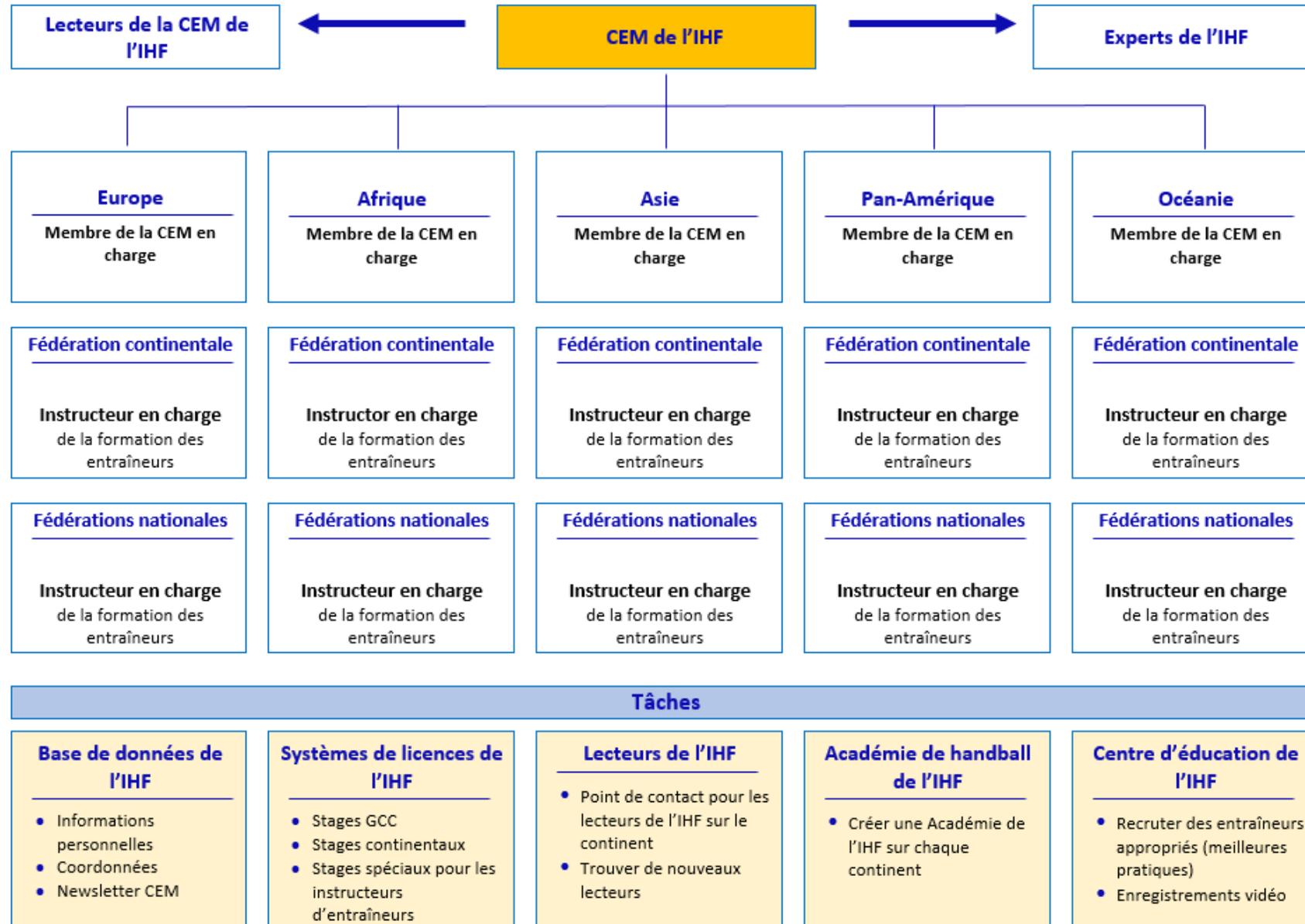
1. Approbation de l'IHF

Les licences de l'IHF peuvent uniquement être délivrées à une fédération nationale ou à une confédération continentale si l'ensemble de la structure de formation des entraîneurs de la fédération (soit la structure du système de licences, le programme des stages et les lecteurs) a été approuvé par l'IHF.

2. Dispositions transitoires

Sur une période de deux (2) ans à partir de la date de la décision du Conseil de l'IHF, l'IHF créera les conditions qui permettront d'établir la nouvelle Structure de formation pour les entraîneurs de l'IHF. L'IHF :

- organisera des stages complémentaires pour les lecteurs de l'IHF,
- recrutera et formera de nouveaux lecteurs/instructeurs sur les continents en dehors de l'Europe,
- examinera le contenu éducatif (programme) pour les licences de niveaux D à B,
- développera le nouveau Centre d'éducation de l'IHF comme une base de données de contenus pour la formation des entraîneurs à travers le monde (par exemple, programmes d'e-learning),
- développera la structure de l'Académie de l'IHF et des bases de données (IHF, continentales, nationales) au Siège de l'IHF,
- développera une base de données pour les entraîneurs (de niveau A) au Siège de l'IHF (le niveau B sera enregistré dans les bases de données des confédérations continentales, les niveaux C et D seront enregistrés dans les bases de données des fédérations nationales),
- développera un système de stages complémentaires pour les différents niveaux,
- fournira la possibilité de prolonger la validité de la licence par le biais de programmes d'e-learning,
- déterminera des conditions spécifiques pour la formation d'anciens joueurs internationaux de haut niveau.



Structure de formation pour les entraîneurs de l'IHF



Niveaux	Entraîneurs	Nombre minimum d'unités d'enseignement	Critères d'admission	Programme	Stages de l'IHF	Instructeurs	Validité	Stages complémentaires
Licence A de l'IHF	Entraîneurs de haut niveau	150 unités d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Licence B de l'IHF Approuvée par une fédération nationale Expérience en tant qu'entraîneur : 9 ans 27 ans ou plus 	Formation professionnelle	Stage Global d'Entraînement de l'IHF (GCC)	Groupe GCC de l'IHF	4 ans	Symposium de l'IHF ou autres stages approuvés par l'IHF.
Licence B de l'IHF	Entraîneurs Seniors/Juniors	90 unités d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Licence C de l'IHF Approuvée par une fédération nationale Expérience en tant qu'entraîneur : 6 ans 24 ans ou plus 	Formation avancée	Stage de l'IHF pour la formation avancée Stages continentaux sous l'égide de l'IHF Solidarité Olympique stage de niveau 3	Lecteurs de l'IHF (Licence A ou plus élevée) ayant suivi un stage complémentaire spécial ¹	4 ans	Stages continentaux organisés par une CC (approuvés par l'IHF) Stages nationaux organisés par une FN (approuvés par l'IHF) ou approuvés par la CC (approuvés par l'IHF)
Licence C de l'IHF	Entraîneurs Jeunesse	60 unités d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Licence D de l'IHF Approuvée par une fédération nationale Expérience en tant qu'entraîneur : 3 ans 21 ans ou plus 	Formation de base	Stage de l'IHF pour les fédérations nationales en développement Stage de l'IHF pour la formation de base Solidarité Olympique stage de niveau 2	Lecteurs de l'IHF (Licence B ou plus élevée) ayant suivi un stage complémentaire spécial ¹	4 ans	Stages continentaux organisés par une CC (approuvés par l'IHF) Stages nationaux organisés par une FN (approuvés par l'IHF) ou approuvés par la CC (approuvés par l'IHF)
Licence D de l'IHF	Entraîneurs Handball à l'école/mini handball	25 unités d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Approuvée par une fédération nationale 18 ans ou plus 	Introduction au handball	Stage de Handball à l'école de l'IHF Stage spécial de l'IHF pour les fédérations nationales émergentes/nations du plan quadriennal Stage de l'IHF pour les débutants Solidarité Olympique stage de niveau 1	Lecteurs de l'IHF (Licence B ou plus élevée) ayant suivi un stage complémentaire spécial ¹	4 ans	Stages continentaux organisés par une CC (approuvés par l'IHF) Stages nationaux organisés par une FN (approuvés par l'IHF) ou approuvés par la CC (approuvés par l'IHF)

¹ Stage complémentaire = stage pour instructeurs (orienté sur la capacité à enseigner)